



Protection Juridique Indépendante

**VOTRE ASSUREUR :**  
C.F.D.P. AGENCE DIRE  
L'ONYX  
187 RUE HELENE BOUCHER  
34170 CASTELNAU LE LEZ  
Tél : 04 67 13 87 40  
Email : rjourdan@cfdp.fr  
N°ORIAS : 15006760

**ASSOCIATION MAG3 SENIORS  
CHEZ SON PRESIDENT M. JB NOBIRON  
1 RUE DES BROSSES  
LE PORT MULON  
44390 NORT SUR ERDRE**

## Avenant à l'accord cadre N° 8935J002 MAG3 SENIORS

Madame, Monsieur,

Aux termes du contrat ci-dessus référencé, l'association MAG3 Séniors est souscripteur auprès de C.F.D.P. ASSURANCES de l'accord cadre auquel les adhérents de l'association MAG3 Séniors peuvent adhérer de façon facultative.

Par le présent avenant,

- C.F.D.P. prend acte du changement du Président de l'association, en la personne de Monsieur Jean Bernard NOBIRON et de l'adresse de l'association chez son Président, 1 RUE DES BROSSES - LE PORT MULON- 44390 NORT SUR ERDRE
- Les garanties négociées pour l'année 2025 dans le cadre du présent accord cadre et applicables aux bénéficiaires ayant régularisé un bulletin individuel d'adhésion au présent accord sont celles référencées « PJ MAG3 SENIOR\_BIA\_CG\_VD2025 » remises.
- La prime annuelle 2024 des garanties de base est :  
Prime annuelle HT : 56,44 € - Taxe : 7,56 € - Prime annuelle TTC : 64 €
- La prime annuelle de l'OPTION « LES BIENS IMMOBILIERS DONNES EN LOCATION » est :  
Prime annuelle HT : 30,86 € - Taxe : 4,14 € - Prime annuelle TTC : 35,00 €

Cet avenant **à effet du 09/10/2024** restera annexé à la police pour ne faire qu'un seul et même contrat et servir, conjointement avec elle, à régler les droits respectifs des parties.

Fait à CASTELNAU-LE-LEZ, le 05/12/2024

**Le Souscripteur**

*(Signature précédée de la mention « Lu et Approuvé »)*

**Pour Cfdp Assurances**